



1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Il existe à l'heure actuelle toute une série d'associations liées de près ou de loin au respect de l'environnement et à la conservation de la nature sur le territoire de Grez-Doiceau. L'objectif de cette fiche est donc de créer un lieu physique permettant de fédérer toutes les associations existantes et futures pour centraliser les informations et initiatives relatives à l'environnement.

Dans un premier temps, une visibilité commune à toutes les associations de Grez-Doiceau sera mise en œuvre grâce au projet de plateforme des associations (fiche MT-03), facilitant également la communication et l'information entre elles.

Dans un deuxième temps, d'autres propositions de projets connexes permettraient de fédérer les démarches existantes en matière d'environnement :

- créer une commission de l'environnement (comme à Ottignies), qui débattrait sur des sujets relatifs à l'environnement. L'objectif serait de donner des impulsions au sein de la commune, de sa propre initiative ou interrogée par le Collège communal ;
- créer un visuel commun (logo) pour l'ensemble des associations et démarches en faveur de l'environnement ;
- participer au salon des associations (voir fiche MT-04).

Une « maison de l'environnement » pourrait également être aménagée pour augmenter les synergies entre les associations et mettre à disposition des locaux pour les diverses activités. Ce bâtiment permettant d'accueillir les différentes associations, devrait répondre à des normes environnementales pour servir d'exemple (épuration naturelle, isolation, accessibilité par les modes doux...). En fonction des associations partenaires et de la localisation de ce bâtiment, ce lieu pourrait être également un observatoire de la nature, un outil de sensibilisation à l'environnement, un centre de formation à l'écologie (ou jardin-potagers,...), une bibliothèque ciblée sur l'environnement, un centre d'éco-conseil, etc.

Au vu de l'importance du projet et des investissements budgétaire et humain qui seront nécessaires, la maison de l'environnement pourrait être pensée à échelle supra-communale.

Un exemple à suivre est celui de la Maison de l'Environnement de Liège (voir annexe n°1), regroupant 11 associations au service de la nature et de l'environnement. Elle propose une série d'animations, de formations (voir CT-05 Formation des Guides ruraux), d'ateliers, de voyages, d'expositions... Elle met également à disposition du matériel didactique, des livres, revues... Sa bibliothèque est accessible à tous.

Un autre exemple à suivre est celui de la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER) qui a pour objectif de promouvoir la connaissance générale de l'ensemble des composantes de l'environnement rural, de la Nature et de la Mehaigne en ce compris ses affluents et le développement local de cette région (voir annexe n°2).

2. LOCALISATION DE L'ACTION :

Plusieurs lieux potentiels sont analysés dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive) :

Lieux	Avantages	Inconvénients
Future maison rurale	Lieu central, facilement accessible	Peu d'interactions avec la nature (milieu urbain)
Coullemont à Archennes	Milieu plus rural Propriété propice au développement d'activités	Taux d'occupation actuel du bâtiment (tous les locaux sont occupés) Contraintes d'occupation du bâtiment (donation au CPAS engendrant des contraintes particulières)
Dans le bâtiment du hall relais agricole	Interactions possibles avec le secteur de l'agriculture durable Accessible par les modes doux (si le lieu retenu est à proximité du hall omnisport)	Eloigné des zones d'intérêt écologique de la vallée de la Dyle
Eventuel nouveau bâtiment à proximité de la réserve du Bouly	Possibilité de choisir la localisation en fonction de l'intérêt environnemental du lieu	Construction d'un bâtiment neuf (coût, pas de valorisation d'un bâtiment existant...)

3. ORIGINE DE LA DEMANDE :

- Consultation villageoise
- Groupe de travail Environnement
- CLDR

4. CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA CONCRETISATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'action contribue à mettre en oeuvre les défis et les objectifs suivants :

AXE N°2 : En 2021, Grez-Doiceau connaîtra une plus grande solidarité entre les habitants et les différents villages

2.2 Assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité des activités associatives, sportives et culturelles locales et communales

2.3 Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité Grézienne

AXE N°3 : EN 2021, Grez-Doiceau aura trouvé des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale

3.3 Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

AXE N°5 : Mettre en valeur le patrimoine Grézien pour développer une ruralité plus propre et plus respectueuse en 2021

5.1 Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

AXE N°6 : En 2021, Grez-Doiceau aura développé une meilleure communication entre les citoyens et la commune

6.1 Augmenter la diffusion d'information de la commune vers le citoyen et vice-versa

6.2 Structurer et coordonner les différents vecteurs de communication (sites internet, bulletin communal,...)

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

Cette fiche projet est à mettre en lien avec :

CT-01 : Aménager une maison rurale à Grez-Doiceau

CT-05 : Mettre sur pied une formation de guides ruraux et créer un réseau

MT-03 : Créer une plateforme des associations

MT-04 : Organiser un salon des associations

LT-14 : Aménager des sites naturels didactiques à titre pédagogique

6. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2012-2014)	(2015-2018)	(2018-2022)

7. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE) POUVANT ETRE IDENTIFIES A CE STADE :

SPW-DGO3 (Développement rural)

SPW-DGO6 (Commissariat général au Tourisme)

Office du Tourisme de Grez-Doiceau

Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnaises

Toutes les associations actives dans le domaine de l'environnement existantes et à venir (Greztopia, Les Amis du Parc de la Dyle, Grez en Transition, le PCDN, Les Amis de la butte de Biez, Trop de bruit en Brabant wallon...)

Service communication de l'administration communale

Communes et associations voisines

8. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L

Environnement	Valorisation des associations prônant les valeurs environnementales Sensibilisation à différentes problématiques environnementales
Social	Fédérer le monde associatif Communiquer et informer à propos des associations existantes Information et sensibilisation du public
Économique	Economies d'échelle en termes d'information et de communication
Culturel	Valorisation des associations culturelles

9. ANNEXE(S) A LA FICHE-PROJET :

Annexe n°1 : Maison Liégeoise de l'Environnement (MLE)

Annexe n°2 : Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER)

ANNEXE N°1 : MAISON LIEGEOISE DE L'ENVIRONNEMENT (MLE)



En savoir plus !



MAISON DE L'ENVIRONNEMENT
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

PARC DU JARDIN BOTANIQUE

3 RUE FUSCH 3 - B-4000 LIÈGE

TÉL. 04 250 95 80 - FAX: 04 222 16 89

N° compte IBAN BE39 0011 3367 9719

www.maisondelenvironnement.be

m.l.e@swing.be

La MAISON DE L'ENVIRONNEMENT c'est aussi
**LA PLUS GRANDE LIBRAIRIE
NATURALISTE DE BELGIQUE
ET LE RENDEZ-VOUS DES
ENSEIGNANTS ET ANIMATEURS**

OUVERT DE 10 À 18H
DU LUNDI AU SAMEDI

ANNEXE N°2 : MAISON DE LA MEHAIGNE ET DE L'ENVIRONNEMENT RURAL (MMER)



Bienvenue à la MMER!

<p>Programme</p> <p>Programme 2011 Téléchargez le programme 2011</p>	<p>Stages</p>	<p>Classes Nature</p>	<p>Anniversaire Nature</p>
	<p>Ecole de pêche</p>	<p>Centre d'hébergement «Le Moulin de Hosdent»</p> <p>29 ou 51 lits</p> <p>Chambres de 3 à 10 pers.</p>	
	<p>Clubs MMER</p>	<p>Pour : Classes nature, familles, groupes, touristes, stages résidentiels...</p> <p>EN SEMAINE, LE WEEK-END, STAGES RÉSIDENTIELS</p>	<p>ANIMATIONS NATURE SUR DEMANDE</p> <p>École de pêche</p> <p>Muserie</p> <p>Architecture végétale</p> <p>Découverte des zones humides</p>
	<p>Photos</p> <hr/> <p>Publications</p> <hr/> <p>Réservation en ligne</p>	<p>Énergie</p>	<p>Location de salles</p>
		<p>Au cœur du Parc Naturel Burdinaule-Mehaigne!</p>	<p>Balades</p>
			<p>La Franche Taverne</p>

[Liens](#) | [Rédacteurs](#) | [Téléchargement](#) | [Inscriptions](#) | [Réservation en ligne](#)



© 2010 MMER asbl.
La MMER est une association au service de la Meuse et des fonds de vallées. Avec le partenariat de la Région Wallonne.

Historique du projet

Depuis 1995, la Commune de Braives est activement entrée dans son « opération de développement rural ». Le projet majeur de ce PCDR est la restauration de l'ancienne cour de justice de Hosdent, bâtiment classé datant du 17^e siècle.

Vu la qualité exceptionnelle de ce site, la logique a voulu que l'affectation de ce bâtiment, outre l'accueil aux associations locales, se tourne naturellement vers la valorisation de la nature et de l'environnement. En effet, proche de la Réserve domaniale dite « Les Marais de Hosdent », ce site présente des aspects naturels et patrimoniaux d'une valeur inestimable : en bordure de Meuhaigne, une zone humide d'intérêt biologique, un ancien moulin, un bief, un ensemble de saules têtards...

Dès lors, très rapidement la Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement de la Commune) a proposé d'affecter ce bâtiment une fois rénové à « la Maison de la Rivière ».

En juin 1999, 2 agents communaux participaient à la visite en Bretagne, organisée par la FRW, d'infrastructures identiques.

Enthousiasmés de ce qu'ils y avaient découvert, la décision était prise : une « maison de la rivière » serait créée à Braives.

Naissance de l'ASBL « Maison de la Meuhaigne et de l'Environnement Rural » :

Suite aux études réalisées par un petit « groupe de travail », le 7 juin 2001, le Conseil Communal de Braives approuvait les statuts de la nouvelle ASBL « Maison de la Meuhaigne et de l'Environnement Rural ».

Le 3 juillet 2001 se tenait l'Assemblée Générale constitutive de l'ASBL. Lors de cette réunion, les membres décidèrent de constituer un « Comité Scientifique et Technique » afin de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Cabinet du Ministre José HAPPART, Ministre de la Ruralité.

Le 18 septembre 2001, les statuts de l'ASBL étaient publiés au Moniteur belge. Le 13 décembre 2001, une délégation du Comité scientifique et Technique se rendait au Cabinet HAPPART afin d'y présenter le dossier.

Le 7 novembre 2002, le Ministre José HAPPART signait un arrêté de subvention pour couvrir les frais inhérents à la création d'une structure d'animation, de sensibilisation, d'étude et de vulgarisation au grand public sur les matières de conservation de la nature. Un premier pas était franchi : notre ASBL pouvait enfin commencer son travail !

Nos principaux objectifs sont

1. Développement **d'actions** en faveur du **patrimoine rural**, par la recherche scientifique, la vulgarisation, la sensibilisation (dossiers pédagogiques, stages, animations, formations...)
2. **Gestion de sites naturels** (initiateur du Contrat Rivière Meuhaigne, zones humides, marais, frayères...)
3. Gestion et exploitation **d'infrastructures** touristiques et autres (espace d'accueil, centre d'hébergement, salles d'expositions, maison de village...)
4. Traitement de **l'impact des activités humaines** sur l'environnement dans une vision de développement durable (gestion de déchets, compostage, utilisation rationnelle de l'énergie...)